



BON DE COMMANDE CHARGEUR

RAISON SOCIALE

■ Nom de la Société (raison sociale) :

Appartenance à un groupe :

Adresse complète :

BP : Code Postal : Ville : Pays :

Tél. : Fax :

E-mail : Site Internet :

Code NAF : N° SIRET : N° TVA :

ACTIVITE (champ obligatoire - sera reporté au catalogue des participants et à nos listes de diffusion)

.....

.....

PARTICIPANT

■ PARTICIPANT N°1

Prénom : Nom :

Fonction :

Ligne Directe : E-mail :

Tel portable (pour suivi logistique uniquement – réservé à l'organisation) :

PERSONNE SUPPLEMENTAIRE

- En rendez-vous séparés sur un autre planning : **Gratuit**
- En rendez-vous avec le participant 1 + hébergement inclus : **250 € HT**
- En rendez-vous avec le participant 1 sans hébergement : **100 € HT**

Prénom : Nom :

Fonction :

Ligne Directe : E-mail :

Tel. portable (pour suivi logistique uniquement – réservé à l'organisation) :



LE PLANNING DE RENDEZ-VOUS

L'objectif d'une convention d'affaires est d'offrir à l'ensemble des participants l'opportunité de développer des relations professionnelles grâce au planning de rendez-vous préprogrammés, mais aussi par l'intermédiaire de rendez-vous informels.

Le comité d'organisation prend en charge votre logistique à votre arrivée sur le lieu de la convention d'affaires. En contrepartie vous vous engagez à respecter les rendez-vous qui seront planifiés selon les critères suivants :

1. LE PLANNING DE REFERENCE

Votre planning est élaboré **en priorité sur la base de TOUS vos choix**, puis des souhaits de rendez-vous des exposants que vous aurez validés (1 semaine avant la date de l'événement) et enfin, s'il reste des créneaux horaires libres, par les demandes des exposants non validés. Si vous jugez moins utile de rencontrer une société, vous aurez aussi la possibilité de la rendre non prioritaire en cliquant sur « REFUSER ». De ce fait, celle-ci ne figurera sur votre agenda qu'une fois tous les autres rendez-vous programmés et selon les plages horaires encore disponibles. Dernier point : pour organiser correctement votre planning de rendez-vous, il est impératif que vous nous communiquiez en temps voulu toutes les informations concernant votre présence (jours et heures d'arrivée et de départ) ou tout autre renseignement utile à l'optimisation de votre planning.

2. PLAGES HORAIRES DISPONIBLES OU CONTACT A VOIR ABSOLUMENT

Si vous n'avez pas eu de rendez-vous avec une société c'est que son planning est complet ou qu'aucune plage horaire commune n'est disponible. Si vous désirez toutefois rencontrer cette société, vous pouvez directement vous rendre sur son stand pour convenir d'un rendez-vous supplémentaire. De même si vous avez une plage horaire libre ou un rendez-vous qui s'est écourté, et que vous avez déjà identifié la société et/ou personne que vous souhaitez rencontrer en sus de vos rendez-vous programmés, vous pouvez directement vous rendre sur son stand pour convenir d'un rendez-vous supplémentaire.

Attention : Le planning définitif, qui vous servira de base de travail, vous sera remis à votre arrivée sur le site de la convention dans votre pochette d'accueil.



MODALITÉS DE PARTICIPATION

Votre inscription comprend pour 1 personne par société :

Frais de dossier de 250 Euros HT par personne inscrite

PRISE EN CHARGE COMPLETE DE VOTRE LOGISTIQUE

- Votre hébergement sur les nuits du 17 et 18 octobre dans un Hôtel **/**
- Les déjeuners prévus au programme
- Le cocktail du premier soir
- L'accès à la « pause-café »

ACCES COMPLET A LA CONVENTION D'AFFAIRES

- L'accès aux conférences
- L'accès aux sessions thématiques experts (animées par les exposants)
- L'accès aux tables rondes des décideurs (animées par les acheteurs)
- Votre programme de rendez-vous personnalisés et préprogrammés
- Le catalogue de présentation des participants sur clef USB

Votre participation vous engage à :

- Assurer l'ensemble des rendez-vous que vous aurez préalablement choisis et validés
- Assurer les rendez-vous demandés par les exposants en plus des rendez-vous choisis et validés, s'il vous reste du temps libre sur votre planning
- Assister aux conférences, ateliers auxquels vous vous serez préinscrits
- Ne pas annuler votre participation moins de 60 jours avant la convention sans vous faire remplacer.

Je m'inscris à Top Transport Europe et m'engage le cas échéant, à déléguer un remplaçant en cas d'empêchement.

En cas de désistement du participant après le 15 septembre 2017 le signataire demeure redevable de la totalité du montant de sa participation correspondant aux frais de dossier ainsi que du remboursement total de sa chambre d'hôtel s'il y a lieu.

Nom du remplaçant : Fonction :

Paiement par chèque à l'ordre d'Adhesion Group + TVA 20 %

..... x 250 € HT = € HT x 100 € HT = € HT Total HT : € (+TVA 20 %)

Je réglerai ma participation à réception de la facture à l'ordre d'ADHESION GROUP

Je m'engage à vous faire parvenir dans les plus bref délais notre « bon de commande » (si procédure interne obligatoire)

Je m'engage à rencontrer les sociétés planifiées sur mon planning de rendez-vous.

Nom du signataire :

Société :

Fait à : Le :

Cachet de l'entreprise & signature :

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA CONVENTION

1 • ORGANISATION

La convention TOP TRANSPORT EUROPE est organisée par la société ADHESION GROUP, société anonyme au capital de 300 000 Euros, dont le siège social est situé au 35-37, rue des Abondances – 92513 Boulogne Billancourt Cedex - France.

2 • OBJET

Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles la société ADHESION GROUP organise et fait fonctionner cette convention. Il précise les obligations et les droits respectifs du participant et de l'organisateur. Le participant s'engage formellement à respecter le présent règlement.

3 • LIEU ET DATE

La convention TOP TRANSPORT EUROPE se déroulera les 18 et 19 octobre 2017 à Marseille. En cas d'impossibilité de disposer des locaux prévus pour cas de force majeure, l'organisateur pourra changer de lieu ou en différer la date. L'organisateur pourra annuler l'opération après avoir avisé le participant, et dans ce cas, sa présente demande d'admission se trouvera alors résiliée de plein droit, et ce sans indemnité pour le participant en dehors du remboursement des frais d'inscription versés.

4 • ADMISSION, INSCRIPTION, REGLEMENT

Pour être valables, les inscriptions doivent être établies au moyen de la demande d'admission officielle.

L'organisation se réserve le droit de refuser une demande d'inscription pour quel que motif que ce soit, et sans avoir à justifier sa décision. La demande d'admission à TOP TRANSPORT EUROPE est définitive et irrévocable. En cas de désistement à quelle que date que ce soit, et pour quelle que cause que ce soit, le signataire de la demande demeure redevable de l'intégralité du montant de sa participation.

Le règlement de la participation devra être payé à réception de facture. A défaut de règlement à l'échéance convenue, la présente demande d'inscription sera résiliée de plein droit, et son signataire n'en demeurera pas moins débiteur envers ADHESION GROUP dudit règlement.

5 • REGLES COMMERCIALES

Il est interdit aux participants de faire bénéficier à une autre société de tout ou partie des services offerts par la convention TOP TRANSPORT EUROPE sans l'accord des organisateurs. Le participant s'interdit formellement de se livrer, à l'extérieur des lieux de la convention, à des activités similaires à celles exercées dans l'enceinte de la convention, pendant toute la durée de celle-ci.

6 • ASSURANCES

ADHESION GROUP est responsable civilement en sa qualité d'organisateur de TOP TRANSPORT EUROPE. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre aux dommages causés par des tiers aux participants. Le site répond de sa responsabilité civile en sa qualité de propriétaire des immeubles et des installations, fixes ou provisoires servant à la convention, ainsi que pour l'exploitation des entreprises et activités qu'il gère directement. Il en est de même pour toutes les entreprises extérieures. Le participant doit obligatoirement être couvert par une police d'assurance responsabilité civile individuelle et répondre de tous les dommages causés à autrui soit par lui-même, soit par son personnel ou ses installations. Le participant doit obligatoirement être couvert par une police d'assurance garantissant les matériels lui appartenant ou les biens confiés apportés lors de la convention.

7 • APPLICATION DU REGLEMENT

L'organisateur a le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement et d'apporter à celui-ci toutes modifications ou adjonctions nécessaires qui deviennent immédiatement exécutoires. Les circulaires envoyées aux participants ultérieurement font partie intégrante du présent règlement. Toute infraction au présent règlement peut entraîner l'exclusion du participant contrevenant, et ce à la seule volonté d'ADHESION GROUP, même sans mise en demeure, et ce sans remboursement du montant de sa participation ou d'une quelconque somme par lui versée qui restera acquise à l'organisateur.

8 • COMPETENCES

En signant leur demande d'adhésion, les participants déclarent accepter sans réserve les clauses du présent règlement dont seul le texte en langue française fait loi. En cas de contestation et avant toute procédure, tout participant s'engage à soumettre sa réclamation au commissariat général. En cas de contestation, les tribunaux du siège de ADHESION GROUP sont seuls compétents.